

■ CRISE DU CORONAVIRUS

Un don pousse le Gouvernement à créer un fonds de solidarité

Un demi-million de francs: c'est le montant donné au canton par Sonia et Philippe Membrez pour aider les Jurassiens touchés par la crise liée au coronavirus. Chargé de gérer ce montant, le Gouvernement a décidé de créer un fonds de solidarité ouvert aux dons des particuliers.

C'est au début du confinement décrété par le Conseil fédéral, voici plus de trois semaines, que Philippe et Sonia Membrez ont décidé d'effectuer ce don. La crise générée par le Covid-19 est telle qu'il apparaissait inévitable de voir des personnes et des entreprises être touchées malgré les dispositifs d'aide mis en place. «Les mailles du filet présentent des lacunes», a relevé hier le président du Gouvernement Martial Courtet devant la presse reçue dans les couloirs de l'hôtel du Parlement.

Ampleur des besoins pas connue

On ne connaît toutefois pas l'ampleur des besoins. Les chefs de service des différents départements de l'État et les organisations d'entraide retenues seront char-



L'industriel Philippe Membrez et son épouse Sonia font un don de 500 000 fr. à l'État pour aider les Jurassiens dans le besoin, en lien avec la crise du coronavirus.

PHOTO OLIVIER NOAILLON

gés de les faire connaître, et le Gouvernement décidera des montants attribués, a expliqué Martial Courtet. Trois organisations ont été retenues: Caritas Jura, la

Croix-Rouge section Jura et le Secours d'hiver Jura.

«Cette crise appelle à un renforcement de la solidarité collective», a dit le président du Gouvernement. Le fonds cantonal de solidarité doit permettre à chacun d'y contribuer. «Même les montants les plus modestes sont précieux», a insisté le ministre. Le Gouvernement gèrera le fonds et décidera de l'attribution des montants «en toute transparence», a assuré Martial Courtet.

«Ce que nous voulons, c'est que notre don appartienne aux Jurassiens», a souligné Philippe Membrez, qui s'en remet au canton et aux organisations d'entraide pour l'attribution des montants. «Nous attendons les retours du terrain pour prendre nos décisions», a complété Martial Courtet. La gestion du fonds se fera de manière simple et non bureaucratique, a-t-il admis. D'autres industriels notamment seraient prêts à compléter le don des époux Membrez. **GM**

• Compte ouvert à la Banque cantonale du Jura, IBAN CH63 0078 9100 0039 9070 0, mention «Dons Covid-19»